

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 11-09-06-23****DATE DE CONVOCATION****2 JUIN 2023****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****15 JUIN 2023****DATE D’AFFICHAGE****16 JUIN 2023****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****16 JUIN 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 21****VOTANTS 26****OBJET :
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, DUPREZ-PANNETRAT, LOUREIRO, MESSAOUDI, MARGUET, COLOMBA, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

M. GAFFEZ représenté par Mme DUPREZ-PANNETRAT
M. MASCHERONI représenté par M. POULET
M. VAUCHEL représenté par Mme GHANI REFOUFI
Mme DANGUILHEN représentée par Mme DERVEAUX
Mme PELAPRAT représentée par M. LECLERCQ
M. LAMY représenté par M. MOSSE
M. LI LUN YUK représenté par Mme MARGUET

Absents non-représentés :

Mme BOUADIS

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Suivant l'article L2121-14 du CGCT le conseil municipal élit un président de séance ;

M. Didier LECLERCQ, élu président de séance présente le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 775 091.18 €,

Vu les articles L 2121-31 et L2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 24 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré à **22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de M. Didier LECLERCQ

APPROUVE le compte administratif 2022 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	10 633 818.59 €	2 824 929.41 €
Dépenses	10 910 571.90 €	2 875 049.22 €
Résultat N	- 276 753.31 €	- 50 119.81 €
Résultat N-1	+1 775 091.18 €	+ 80 806.19 €
Résultat de clôture	+ 1 498 337.87 €	+ 30 686.38 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20230615-11-09-06-23-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023